RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de Saintry-sur-Seine – Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry – Canton d'Epinay-sous-Sénart

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 19 MARS 2018

DATE DE CONVOCATION
12-03-2018

DATE D'AFFICHAGE DE LA CONVOCATION
12-03-2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	:	29
PRÉSENTS	:	21
VOTANTS	:	25

N° DE LA DÉLIBÉRATION
2018-19-03 - **N°01**

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le :

27 MARS 2018

L'an deux mille dix huit, le dix neuf mars à 20 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Martine CARTAU-OURY, Maire.

Présents :
Madame Martine CARTAU-OURY, Madame Nathalie DENECE, Monsieur Raymond BERTELOOT, Madame Martine GAST-DELIERE, Madame Sylvie VIGNAS, Madame Monique WALKER, Monsieur Pascal VENTALON, Monsieur Arnaud DELIERE, Madame Malvina PIN, Madame Danielle LAURENT, Monsieur Yvon JAROSSAY, Monsieur Geoffrey MERCY, Madame Françoise POULET-BEAUGUET, Monsieur Eric AZEVEDO, Monsieur Sébastien VALLIER, Monsieur Luc PENHOET, Monsieur Eloy GONZALEZ, Monsieur Bertrand JOLY, Monsieur Jean-Pierre NICOLAS, Madame Marie-José ANTIGNAC, Monsieur Alain HERSCHKORN

Absents représentés :

M. GASSAMA	donne pouvoir à	M. DELIERE
Mme PELOUIN	donne pouvoir à	Mme VIGNAS
M. BENOIT	donne pouvoir à	M. BERTELOOT
Mme DAVID-COUSTILLAS	donne pouvoir à	M. JOLY
Mme GUEZARD	donne pouvoir à	Mme ANTIGNAC

Absents non représentés :
Mme DAUGA
M. DA COSTA
M. CARRENO

Secrétaire de séance : Monsieur Arnaud DELIERE

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Sur proposition de Madame DENECE,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, départements et des régions;

VU l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU le décret n°2016-834 du 24 juin 2016 relatif à la mise en ligne de documents budgétaires par les collectivités territoriales et par leur établissements publics de coopération ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1612-12 et suivants et L.2121-14, relatifs au vote du Compte administratif et L.2121-31 au terme duquel le Conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire, entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs, sauf règlement définitif ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

VU le budget primitif 2017 ;

CONSIDÉRANT l'adoption du compte de gestion du Trésorier Principal et compte tenu que le vote du Compte Administratif doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

VU l'avis de la Commission « Finances » réunie le 7 mars 2018;

Après avoir entendu l'exposé de l'adjointe au Maire sur les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2017 ;

Le Maire ayant quitté la salle au moment du vote et le Conseil municipal siégeant sous la présidence de Madame Nathalie DENECE, 2ème adjointe, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

DONNE ACTE de la présentation du Compte administratif 2017.

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion du Trésorier Principal, relative aux reports, aux résultats d'exploitation de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

CONSTATE les résultats suivants :

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes de l'exercice	5 036 742,71 €
Dépenses de l'exercice	5 334 202,72 €
Résultat de l'exercice	- 297 460,01 €
Résultat des exercices antérieurs (002)	1 470 982,04 €
SOLDE D'EXECUTION	+ 1 173 522,03 €

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes de l'exercice	3 182 290,88 €
Dépenses de l'exercice	2 229 462,72 €
Résultat de l'exercice	952 828,16 €
Résultat des exercices antérieurs (001)	- 446 360,77 €
SOLDE D'EXECUTION	506 467,39 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	**+ 1 679 989,42 €**
Reste à réaliser en investissement	
Dépenses 2017	148 152,17 €
Recettes 2017	0,00 €
Total des restes à réaliser 2017	148 152,17 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 17 voix POUR, 7 voix CONTRE *(Mmes ANTIGNAC, GUEZARD, DAVID-COUSTILLAS et Mrs JOLY, NICOLAS, PENHOET et GONZALEZ)* ***et 1 ABSTENTION*** *(M. HERSCHKORN)*

VOTE le Compte administratif 2017 présenté.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an dits.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture

A Saintry-sur-Seine, le 20 mars 2018

Le Maire,

Martine CARTAU-OURY